

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

4^{ème} trimestre 2021 (OB 2022)

Séance Publique du 16 décembre 2021

Objet : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Synthèse du rapport :

Le rapport ci-annexé expose les grandes perspectives d'actions du Département à venir pour l'année 2022, ainsi que les grands équilibres financiers qui se dessinent pour la Collectivité.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3312-1 et D. 3312-12 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2022 présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4^{ème} commission Mme ROUSSET, rapporteur au nom de la 1^{ère} commission, Mme COURTEILLE, rapporteur au nom de la 2^{ème} commission et Mme ROGER-MOIGNEU, rapporteur au nom de la 3^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 16 décembre 2021 ;

DECIDE :

- de voter le donner acte du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2022, ci-joint, présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental.

Pour Extrait Conforme,
Rennes, le 17 décembre 2021

*La directrice générale du pôle ressources humaines
et performance de gestion*

Cécile FISCHER